GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

6, rue Condorcet
TSA 60 800 – 75436 PARIS Cedex 09

www.grdf.fr

DATE : 31/05/2018

DESTINATAIRE : RTE

OBSERVATIONS DE GRDF A L'APPEL A CONTRIBUTIONS SUR LE BILAN PREVISIONNEL 2018 DE RTE

RTE a présenté au cours de la Commission perspective système et Réseau du 13 avril les premiers éléments relatifs à l'étude équilibre offre-demande sur 5 ans dans le cadre du Bilan prévisionnel 2018. GRDF remercie RTE pour ce travail et cette consultation ouverte, et souhaite faire part de ses remarques et questions sur certains des points présentés. C'est l'objet de cette note.

INDUSTRIE

Question 4

1. Quelles sont les sources utilisées par RTE pour les chiffres de production en volume par grands secteurs ?
   - Les sources GRDF (non publiques) qui portent sur les indices de production industrielle montrent une différence notable sur la chimie et la parachimie, où les économistes anticipent une contraction de ce secteur sur la période 2016-2040, plombé par la compétitivité avec le gaz de schiste américain

Taux de croissance annuel moyen de la production en volume dans les grands secteurs industriels entre 2017 et 2023

	PIB bas	PIB médian	PIB haut	Source GRDF
PIB TCAM 2017-2023 *production tertiaire* *production industrielle*	+1,2% +1,3% +0,2%	+1,6% +1,6% +0,8%	+2,1% +2,2% +1,2%	
Industrie agro-alimentaire	0,0%	0,4%	0,8%	0.6%
Sidérurgie	-0,4%	0,5%	1,4%	0.1%
Métallurgie et mécanique *(hors industrie automobile)*	0,3%	0,9%	1,4%	1.1%
Minéraux et matériaux	0,0%	0,6%	1,2%	0.6%
Chimie et parachimie	1,1%	1,7%	2,1%	-1.4%
Construction automobile	-0,5%	-0,2% à 0,0%	0,8%	1.1%
Industrie du papier et du carton	-0,5%	0,2%	0,6%	0%
Industries diverses	-0,4%	0,2%	0,7%	0.6%

** selon le niveau d'essor de l'électromobilité*

2. Par ailleurs, quelles sont les sources utilisées par RTE d'efficacité énergétique sur les usages de process (le CEREN est cité mais sur les usages transverses) et les substitutions des usages de process vers l'électricité ?

RESIDENTIEL

Question 5

1- Des points de départs 2017 approximatifs :

Les points départs retenus pour les différents inducteurs retenus paraissent approximatifs. Ainsi sur la base des données de l'observatoire de la construction neuve (OCN) de Bâti Etude, nous avons le tableau suivant :

	2017 (estimatif Bâti Etude)	2017 (estimatif **RTE**)
Flux annuel de constructions neuves (milliers)	350 000	300 000
Dont maisons individuelles	42%	46%
Dont logements collectifs	58%	55%
Part de l'électricité dans les maisons individuelles	55%	60%
Part de l'électricité dans les logements collectifs	18%	20%

2- Evolution des parts de marché du parc électrique

L'augmentation de la part de marché de l'électricité dans les maisons individuelles et logements collectifs neufs parait sur-estimée à l'horizon 2023. En effet, tant que la RT2012 sera applicable, c'est-à-dire vu d'aujourd'hui pour les permis de construire déposés jusqu'en 2020, on ne devrait pas avoir d'augmentation significative de l'électricité en MI et LC neuf. L'impact se traduisant par une éventuelle hausse des logements électriques devrait commencer à se matérialiser à partir de 2021/2022 le temps de construire les logements en RE2020.

3- Rénovation : Evolution du tandem nombre de rénovations et gain énergétique associé

La méthodologie proposée par RTE garde fixe le nombre de rénovations en faisant varier le gain énergétique, ou fait varier à la fois le nombre de rénovations et le gain énergétique associé. Pour une question de cohérence et de comparabilité entre les différentes trajectoires proposées, il est souhaitable de garder fixe l'un des deux paramètres et de faire varier l'autre et ce, pour toutes les trajectoires.

4- Rénovation : Des chiffres très élevés pour la trajectoire « haute »

L'horizon d'étude étant relativement court, atteindre 700 000 rénovations avec 45% de gain énergétique associé parait très ambitieux. Encore faut-il savoir ce qui se cache derrière le terme « *rénovation* ». Est-ce qu'il s'agit uniquement de la rénovation du bâti ou de la rénovation du bâti incluant les changements de systèmes ?

OBSERVATIONS DE GRDF A L'APPEL A CONTRIBUTIONS SUR LE BILAN PREVISIONNEL 2018 DE RTE

TERTIAIRE

Question 7

1- **Rénovation :** Quel chiffre a été retenu pour le gain énergétique associé aux rénovations ?

2- **Point de départ 2017 :**

La construction neuve en 2017 est d'environ 10 millions de m2 et non 8 millions de m2 (source Bâti Etude). Vu que la variante basse retenue pour le PIB (dans le BP RTE) est supérieure au PIB des années 2008/2009, et que le secteur tertiaire est sensible au contexte économique, il parait donc convenable de garder le minimum de construction neuve à 10 millions de m2 au lieu de 8 millions.

3- **Transfert vers les systèmes électriques :**

Les chiffres de conversion des surfaces chauffées par des solutions alternatives à l'électricité vers le chauffage électrique paraissent trop peu contrastés entre la trajectoire basse (transfert de 0,7 Mm^2/an) et la trajectoire haute (transfert de 0,8 Mm^2/an).

Selon les modalités de mise en œuvre de l'obligation d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants à usage tertiaire, qui pourrait avoir des conséquences dès les cinq années à venir, on peut penser que le taux de conversion vers les solutions électriques est susceptible d'augmenter dans des proportions beaucoup plus fortes.

TRANSPORT

Question 8

Baisse du nombre de véhicules particuliers : Une forte baisse pour 2023

La baisse du nombre de véhicules particuliers varie de 0,6 à 2 millions selon les trajectoires retenues. Il est donc intéressant de comprendre les hypothèses qui sous-tendent cette baisse généralisée. Une stagnation du parc de VP serait le plus convenable à cette échéance.

BIOENERGIES

Question 13

GRDF considère que le développement de la filière biogaz pour produire de l'électricité ralentira d'ici à 2023, du fait du décollage de la filière de méthanisation avec injection sur le réseau. L'ADEME précise par ailleurs que ces volumes de gaz doivent être prioritairement injectés sur les réseaux plutôt qu'utilisés en cogénération. Ainsi, GRDF préconise de retenir pour la filière biogaz une hypothèse de stagnation d'ici à 2020, puis une baisse entre 30 et 50 GW entre 2020 et 2023, s'expliquant par un certain nombre de projets décidant de se raccorder sur le réseau pour injection.

POWER-TO-GAS

Question 31

GRDF partage le constat réalisé par RTE sur la filière Power-to-gas. En effet, des démonstrateurs sont déjà lancés en France en vue tant afin de réaliser des expérimentations technologiques que d'identifier un modèle économique pérenne. Ces expérimentations sont encore plus nombreuses à travers le monde, et de très nombreux acteurs industriels investissent dans cette filière. GRDF estime donc que quelques projets auront atteint une maturité industrielle suffisante en France permettant d'injecter de l'hydrogène ou du méthane sur les réseaux de gaz à l'horizon 2023. Le volume correspondant reste à ce jour une inconnue.